

https://www.snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=300



SNFOLC

A QUI PROFITE L'ARRÊTÉ SUR L'ÉVALUATION DES AED ? ACCÈS AU CDI : L'ARBITRAIRE LOCAL !

CROUEN!



- Catégories - AED-AESH -

Date de mise en ligne : jeudi 13 mars 2025

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

A QUI PROFITE L'ARRÊTÉ SUR L'ÉVALUATION DES AED ? ACCÈS AU CDI : L'ARBITRAIRE LOCAL !

Depuis un an le gouvernement réuni des **groupes de travail** consacrés à la **circulaire du 11 juin 2003**. La nouvelle version de la circulaire n'est pas encore parue, mais **le gouvernement vient de prendre un arrêté** « *relatif à l'évaluation professionnelle des assistants d'éducation* ».

Le SNFOLC revendique pour les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques :

- [-] Un vrai statut de la fonction publique, un vrai salaire !**
- [-] Une progression automatique et nationale** de leur **rémunération** sur la base de leur ancienneté.
- [-] L'augmentation des postes** à hauteur des besoins et la garantie de réemploi.

Retrouves le communiqué du **SNFOLC** au complet ci-dessous :